

---

**Convention collective du secteur institutionnel et commercial**

**Article 5**

**Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation**

---

**Litige : Pose de revêtement préfabriqué en aluminium.  
Chantier : Aéroport de Dorval**

Membres du comité :

M. Carol Boucher, président  
Représentant syndical

M. Maurice Pouliot  
Représentant syndical

M. Jean-Guy Lalonde  
Représentant patronal

---

Partie requérante:

Association internationale des  
travailleurs de métal en  
feuille, Local 116

Parties intimées:

Locaux 135 et 1135  
Monteurs-mécaniciens (vitriers)

Partie intéressée:

Gamma Industrie inc. (employeur)

**- DÉCISION -**

**Nomination du comité**

Conformément aux dispositions à la section V, article 5.04 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du comité de résolution de conflits de compétence ci-après appelé " le comité" ont été nommés pour disposer du litige entre les métiers de ferblantier et de monteur-mécanicien (vitrier). Les nominations ont été faites le 11 avril 2002.

### Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre suite à cette visite de chantier, le président du comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les membres du comité et les parties en litige.

### Rapprochement des parties

N'ayant constaté aucun conflit d'intérêts entre les membres du comité et les parties en litige, le président du comité demande si les deux métiers en cause ont tenté de s'entendre et leur offre de le faire s'ils le jugent utile.

Les représentants des parties suggèrent d'effectuer la visite de chantier et qu'une décision sera prise par la suite.

### Visite de chantier

En plus des membres du comité, les personnes suivantes étaient présentes à la visite de chantier.

M. Alain Pigeon	- Local 116
M. Paul-Aimé d'Anjou	- Local 116
M. Edward Brandone	- Locaux 135 et 1135
M. Domenico Greco	- Local 135
M. Serge Dupuis	- Local 9
M. Roger Friolet	- Locaux 9 et 2366
M. Gerry Beaudoin	- Local 134
M. Conrad Cyr	- Local 711
M. Steve Laberge	- Gamma Industrie inc. (employeur)
M. Yves Després	- Coordonnateur, Aéroport de Montréal

Cette visite de chantier a permis aux membres du comité de visualiser les travaux en cours d'exécution et selon leur évolution à ce jour. Approximativement 75 % des travaux seraient complétés.

Les travaux consistent à ériger des murs-rideaux et de compléter jusqu'au parapet par un système de panneaux d'aluminium. Le tout fabriqué en atelier et livré au chantier. "Ces travaux sont présentement exécutés par les monteurs-mécaniciens (vitriers)."

Certaines particularités des composantes exigent qu'entre les murs-rideaux et les panneaux reliant le parapet, on installe un revêtement métallique en aluminium. "Ces travaux sont présentement exécutés par les travailleurs de métal en feuille."

Suite à la visite effectuée, outre le requérant et l'intimé, les parties intéressées revendiquent également certains travaux et demandent quelques temps de réflexion.

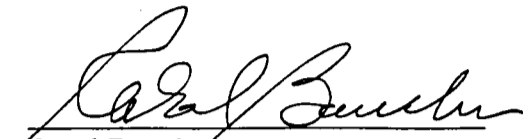
Le président sert la mise en garde suivante à l'effet que la plainte a été logée par le requérant et que s'il y a possibilité d'entente entre celui-ci et l'intimé, ils devront utiliser la procédure prévue à la convention collective.

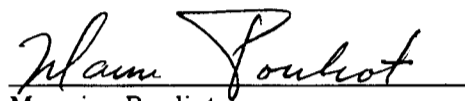
Une rencontre entre les deux parties (requérante et intimée) est prévue mardi matin, le 16 avril 2002 et que la décision prise soit communiquée à la CCQ dans le plus bref délai afin d'entendre les parties en audition le plus rapidement possible.

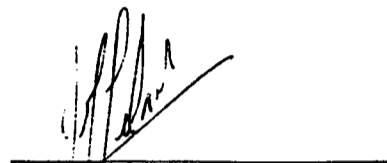
Suite à cette rencontre, la partie requérante avise M. Carol Boucher, président du comité qu'une entente verbale était intervenue entre les travailleurs de métal en feuille et les mécaniciens monteurs vitriers.

Le comité dispose donc de cette requête.

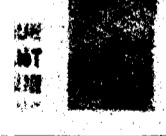
Signé à Montréal, le 16 avril 2002.

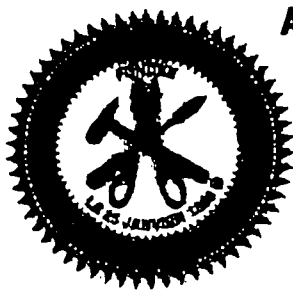
  
\_\_\_\_\_  
Carol Boucher  
Président - Représentant syndical

  
\_\_\_\_\_  
Maurice Pouliot  
Représentant syndical

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Lalonde  
Représentant patronal

\* Voir copie ci-jointe. (désistement du requérant)





**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE MÉTAL EN FEUILLE**  
FERBLANTIERS • COUVREURS • TRAVAILLEURS EN ATELIER

**LOCAL 116**

TINSMITHS • ROOFERS • SHOP WORKERS

**SHEET METAL WORKERS' INTERNATIONAL ASSOCIATION**

7007, RUE BEAUBIEN EST, BUREAU 200, MONTRÉAL (QUÉBEC) H1M 3K7

TÉLÉPHONE : (514) 352-8641 SANS FRAIS : 1-800-361-4250

TÉLÉCOPIE : (514) 352-8116 SITE WEB : www.altmf.qc.ca COURRIEL : local118@altmf.qc.ca

Montréal, le 16 avril 2002

*Par télécopieur et courrier*

M. Michel McLaughlin  
Secrétaire général  
Commission de la construction du Québec  
3530, rue Jean-Talon ouest  
Montréal, Québec  
H3R 2G3

**Objet : Comité de résolution de conflits de compétence**  
**Litige : Pose de revêtement préfabriqué en aluminium – Chantier**  
**Aéroport de Dorval – Jetée transfrontalière**  
**Votre dossier : 9235-00-11**

---

Monsieur,

La présente est pour vous informer qu'une entente est intervenue entre les parties relativement au sujet en titre.

Par conséquent, auriez-vous l'obligeance d'en aviser les membres du comité et d'annuler toute autre procédure au dossier.

Espérant le tout conforme et, si d'autres informations vous sont nécessaires n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Alain Pigeon  
Gérant d'Affaires